



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2023-306

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2023

Sommaire

84_ARS_Agence régionale de santé / 84_ARS_Direction de l' autonomie_Pôle qualité et sécurité des prestations médico-sociales

84-2023-11-16-00001 - ArrêtéFIR 002 USLD les althéas (2 pages) Page 4

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins pilotage

84-2023-11-13-00015 - ARS DOS 2023 11 13 17 0492 (2 pages) Page 6

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins professions

84-2023-10-25-00017 - 2023-19-0401 fixant la composition du conseil technique de l'IFCS du Territoire Lyonnais (4 pages) Page 8

84-2023-11-10-00006 - 2023-19-0412 fixant la composition du conseil technique de l'école de puéricultrices - CHU 63 (3 pages) Page 12

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins régulation

84-2023-11-15-00001 - Arrêté n° 2023-17-0515 portant désignation de madame Anne-Claire BAROU, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social, directrice de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'Andrézieux-Bouthéon (42) pour assurer l'intérim des fonctions de direction du centre hospitalier de Saint-Galmier (42). (2 pages) Page 15

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de la santé publique

84-2023-11-10-00011 - Avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 7 novembre 2023 placée auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes relatif à la création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de la Savoie. (1 page) Page 17

84-2023-11-10-00007 - Avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 7 novembre 2023 placée auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes relatif à la création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de l'Allier. (1 page) Page 18

84-2023-11-10-00009 - Avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 7 novembre 2023 placée auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes relatif à la création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de l'Isère (territoire de la métropole de Grenoble). (1 page) Page 19

84-2023-11-10-00010 - Avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 7 novembre 2023 placée auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes relatif à la création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de l'Isère (territoire du Nord-Isère). (1 page) Page 20

84-2023-11-10-00008 - Avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 7 novembre 2023 placée auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes relatif à la création d'une structure « lits halte soins santé » d'une capacité de 4 places dans le département de la Drôme. (1 page)

Page 21

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de la stratégie et des parcours

84-2023-11-09-00012 - 2023-22-0071 Portant modification de la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Auvergne-Rhône-Alpes (16 pages)

Page 22

Arrêté modificatif n° 2023-DA15-0088 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2023

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes**

Bénéficiaire :

USLD LES ALTHÉAS
90 AV ROGER SALENGRO
69120 VAULX EN VELIN
FINESS ET - 690801709
Code interne - 042725

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28/05/2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le fonds d'intervention régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 31/10/2023 ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu l'arrêté n° 2023-DA-15-0027 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire USLD LES ALTHÉAS au titre du fonds d'intervention régional, en application de l'article L1435-8 et suivants et des articles R1435-16 et suivants du code de la santé publique, est de **166 950.00 euros** au titre de l'année 2023.

Article 2 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 3 :

L'ARS Ara DA (arrêté 12ème) procédera aux opérations de paiement suivantes :

- **166 950.00 euros**, à imputer sur la mesure « MI2-4-20 : équipes mobiles d'hygiène » et la mission « 2 : Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale (657342) »

Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, 241 rue Garibaldi, CS 93383, 69418 LYON Cedex
03, 0472347400

Article 4 :

A compter du 1er janvier 2024, dans l'attente de la fixation du montant des crédits FIR pour l'année 2024, des acomptes mensuels égaux à un douzième du montant des crédits FIR pour 2023 seront versés à l'établissement :

- Base de calcul pour la mesure « MI2-4-20 : équipes mobiles d'hygiène » : **161 624.00 euros**, soit un douzième correspondant à **13 468.67 euros**

Soit un montant total de **13 468.67 euros**.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 :

La personne désignée par La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le 16/11/2023
Pour La Directrice Générale et par délégation,
Pour Le Directeur de l'autonomie,
La responsable du pôle qualité
Marguerite POUZET

ARS_DOS_2023_11_13_17_0492

Portant abrogation d'autorisation de commerce électronique de médicaments

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 5121-5, L. 5125-33 à 36, L. 5125-39 à L5125-41 et R. 5125-70 à 74 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L. 5121-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016, modifié par les décisions n° 407289 du 26 mars 2018 et n° 407292 du 4 avril 2018 du Conseil d'Etat statuant au contentieux, relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L. 5125-39 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral en du 24 juillet 1942 accordant la licence de création d'officine n° 69#000064 pour la « Pharmacie de la Grande Poste » située 10 rue de la Charité – 69002 LYON ;

Vu l'arrêté 2013/4203 du 26 septembre 2013 autorisant Mme Carine BINET-JOZANCY, pharmacien titulaire de l'officine « Pharmacie de la Grande Poste » située 10 rue de la Charité – 69002 LYON, à exercer le commerce électronique de médicaments sur le site <https://www.pharmaciedelagrandeposte.pharminfo.fr/>

Considérant la déclaration, réceptionnée par l'Agence Régionale de Santé le 26 octobre 2023 de Mme Carine BINET-JOZANCY, pharmacien titulaire de l'officine « Pharmacie de la Grande Poste » sise 10 rue de la Charité – 69002 LYON, de cessation d'activité du site internet de commerce électronique de médicaments susmentionné,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 2013/4203 du 26 septembre 2013 portant autorisation de commerce électronique de médicaments pour le site <https://www.pharmaciedelagrandeposte.pharminfo.fr/>, autorisation attachée à la licence n° 69#000064 de l'officine sise 10 rue de la Charité – 69002 LYON, est abrogé.

Article 2 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention.
Ces recours administratifs (gracieux et hiérarchique) ne constituent pas un préalable obligatoire au recours contentieux.
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, pouvant être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La directrice de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 13 novembre 2023

Pour la Directrice Générale et par délégation
La responsable du pôle pharmacie biologie,

Catherine PERROT

Arrêté N° 2023-19-0401 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais – 95 boulevard Pinel – 69678 BRON Cedex – PROMOTION 2023/2024

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 13 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais –BRON – PROMOTION 2023/2024– est composé comme suit :

Le Président	COURREGES Cécile, Directrice générale de l'Agence régionale de santé, représenté par : Cécile Lefebvre, responsable de pôle offre de soins 69 / 01, ARS ARA
Le Directeur de l'Institut	DAUVERGNE Nicole, Directrice IFCS-TL
Un représentant de l'organisme gestionnaire	DELASTRE Loïc, Administrateur du GCS IFCS-TL, Directeur Général Adjoint des Hospices Civils de Lyon, titulaire ou son représentant MARIOTTI Pascal, Directeur Général du Centre Hospitalier Le VINATIER, administrateur suppléant
Lorsque l'institut a conclu une convention avec une université, un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur	WISSLER Michel, Maître de conférences - I.A.E - Université Jean Moulin Lyon 3, titulaire CAPGRAS Jean-Baptiste, Professeur des Universités, IFROSS - Université Jean Moulin Lyon 3, suppléant

Des enseignants de l'Institut, intervenant à temps plein ou à temps partiel, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'institut est agréé, ainsi que, pour chacune de ces professions, au-delà de quarante étudiants, un membre supplémentaire par tranche de quarante étudiants

FILIERE Soins

PRESTAVOINE Catherine, formatrice IFCS-TL, titulaire
BOURGIN Valérie, formatrice IFCS-TL, titulaire
TOPOUZKHANIAN Sylvia, formatrice IFCS-TL, suppléante
COLOMB Ghislaine, formatrice IFCS-TL, suppléante

FILIERE Technicien de laboratoire d'analyse médicale

GAILLARD Emmanuelle– GHND, HNO Trévoux, EHPAD, Cadre de Santé TLAM, titulaire
SFOULI BRUNO Khadija, Cadre de Santé TLAM, Groupement Hospitalier Nord, HCL suppléante

FILIERE Manipulateur en Electro-Radiologie Médicale

BOUTERA Malika, Cadre de Santé Manipulateur d'Electroradiologie Médicale – Groupement Hospitalier Centre - HCL, titulaire
TENET Isabelle, Directrice IFMEM, HCL, suppléante

FILIERE Préparateur en pharmacie

ROUSSEAU Anne-Marie, Formatrice, Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière PPH, HCL, titulaire
Pas de suppléant

FILIERE Diététicien

CONFRERE Alexandra, HCL, Cadre de Santé, Groupement Hospitalier Nord, titulaire

FILIERE Masseur Kinésithérapeute

Pas d'étudiant dans cette filière

FILIERE Ergothérapie

Pas d'étudiant dans cette filière

FILIERE Psychomotricien

Pas d'étudiant dans cette filière

Des professionnels, désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé ou de l'un des autres titres visés au 3° de l'article 2 du présent arrêté, exerçant depuis au moins trois ans des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignements mentionnés au 4° ci-

FILIERE Soins

DAUMAS BEJUIS Marie-Claire, Cadre Supérieur de Santé
DIRECTION DES SOINS, CH Le VINATIER, titulaire

ADAM Florence, Cadre Supérieur de Santé, HFME, HCL, Titulaire

SUPPLÉANTS

LOUCHARD Rémy, Cadre Supérieur de Santé, CH Le VINATIER, suppléant

FILIERE Technicien de Laboratoire d'analyse médicale

BENOIT Christophe, Cadre Supérieur de Santé TLAM, Groupement Hospitalier Centre, HCL, titulaire
GIRE Frédéric, Cadre Supérieur de Santé TLAM, Centre

Hospitalier de Bourg en Bresse - Suppléant

FILIERE Manipulateur en Electro-Radiologie Médicale
RICOUX Catherine, Coordonnatrice générale des soins
Centre Hospitalier de Bourg en Bresse, titulaire
GAUTHIER Alain, Directeur GIE Lyon Nord, suppléant

FILIERE Préparateur en pharmacie
KIRIAKIDES Eric, Cadre de Santé Préparateur en Pharmacie
Hospitalière, Centre de Formation des Préparateurs en
Pharmacie Hospitalière PPH, HCL, titulaire.
HOUPERT Line, Cadre de Santé Préparatrice en Pharmacie
Hospitalière, C.H. de Valence, suppléante

FILIERE Masseur Kinésithérapeute
Pas d'étudiant dans cette filière

FILIERE Ergothérapie
Pas d'étudiant dans cette filière

FILIERE Psychomotricien
Pas d'étudiant dans cette filière

FILIERE Infirmière

Des représentants des étudiants, élus par leurs pairs, en nombre égal, par profession, aux enseignants mentionnés au 4° ci-dessus

TITULAIRES
CRANSAC Benoit, Titulaire
LAGRANGE ép. MISSOUX Elodie, Titulaire
SUPPLÉANTS
LAGOUTTE ép. PETRUCCI Charlène
ZEUFACK KENFACK Viviane Marcelle

FILIERE Manipulateur en Radiologie

TITULAIRE
GARCIA Fabien, Titulaire
SUPPLÉANT
POUPIOT ép. THERBY Norah, Suppléante

FILIERE Technicien de Laboratoire

TITULAIRE
GONNET ép. BOUCHET Marie, Titulaire
SUPPLÉANTE
GIMENES Christophe, Suppléant

FILIERE Diététique

TITULAIRE
DELAVIER Fiona, Titulaire
SUPPLÉANT
OUMEDIAN ép. CANAREZZA Emilie, Suppléante

FILIERE Préparateur en Pharmacie

TITULAIRE

RIOZ ép. LAURENT Céline, Titulaire.

SUPPLÉANT

Pas de suppléant, 1 seule représentante de la filière PPH

FILIERE Kinésithérapie

TITULAIRE

Pas d'étudiant dans cette filière

FILIERE Ergothérapie

TITULAIRE

Pas d'étudiant dans cette filière

FILIERE Psychomotricien

TITULAIRE

Pas d'étudiant dans cette filière

Une personne qualifiée, désignée par le directeur de l'institut

PASCAL Christophe, Professeur des Universités, IFROSS -
Université Jean Moulin Lyon 3

Article 2

Le directeur de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Lyon, le 25 octobre 2023

La DGARS

Signé : Yann Lequet

Arrêté n° 2023-19-0412 Fixant la composition du Conseil Technique de l'École de Puéricultrices – Centre Hospitalier Universitaire de CLERMONT-FERRAND (63) - Promotion 2022- 2023.

Le Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au Diplôme d'État de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

ARRETE

Article 1 :

Le Conseil Technique de l'École de Puéricultrices du Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand - Promotion 2019-2020 est composé comme suit :

La Présidente

Mme Cécile COURREGES, Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, représenté par :
Mme PARIS Amélie, Chargée de mission Pôle interdépartemental Direction de l'offre de Soins, titulaire.
Bertrand Coudert, responsable de ce pôle ARS ARA, suppléant

Le Directeur de l'École de Puéricultrices

Monsieur PERRIER-GUSTIN Patrice, Coordonnateur général des Ecoles et Instituts de formation du CHU de Clermont-Ferrand, titulaire,
Madame MONTIGAUD Muriel, Cadre supérieur de Santé, Ecole de Puéricultrices, suppléante,

Le professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie

Monsieur le Professeur MERLIN Etienne, Praticien hospitalier Pôle de pédiatrie, CHU ESTAING, titulaire,

Deux représentants de l'organisme gestionnaire, dont un infirmier général pour les instituts à gestion hospitalière publique

Monsieur PERRIER-GUSTIN Patrice, Coordonnateur général des Ecoles et Instituts de formation du CHU de Clermont-Ferrand, titulaire,
Monsieur Poignant Romain, Directeur des Ressources

Humaines du CHU de Clermont-Ferrand, suppléant,
Madame BELIEN-ROSSEEL Virginie, Directrice des soins, CHU, titulaire,
Madame LAC Elisabeth, Directrice des soins, Coordinatrice du CHU de Clermont-Ferrand.

Deux représentants des enseignants de l'école :
un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie

Madame le Docteur NOTON-DURAND Françoise, Praticien hospitalier, UPSAJE, CHU Gabriel Montpied, titulaire,
Madame le Docteur LECOMTE Bénédicte, Praticien hospitalier, CHU Estaing, Réseau RSPA, suppléante,

Et une puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue chaque année par ses pairs

Madame GAUDIO Marie, Puéricultrice, cadre de santé, Ecole de Puéricultrices du CHU de Clermont-Ferrand, titulaire,
Madame LECHAT Anne-Charlotte, Puéricultrice, cadre de santé, Ecole de Puéricultrices du CHU de Clermont-Ferrand, suppléante,

Deux puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement des élèves en stage, dont une du secteur hospitalier et l'autre du secteur extra hospitalier.

TITULAIRES
Madame GUYONNET Lydie, Puéricultrice, UPSAJE, CHU Gabriel Monpied,
Madame PROTON Véronique, Puéricultrice, PMI Clermont-Ferrand, MDS COUTHON,

SUPPLÉANTS
Madame GOGLIO Marlène, Puéricultrice, CHU Estaing.
Madame BONN Christine, Coordinatrice Petite Enfance, Riom Limagne et Volcans.

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

TITULAIRES
Madame CHEVALEYRE Camille, déléguée de la promotion 2023/2024, titulaire.
Madame DARCIS Mélody, déléguée de la promotion 2023/2024, titulaire.

SUPPLÉANTES
Madame DOURDOUILLE Justine, déléguée de la promotion 2023/2024, suppléante.
Madame JAYME Camille, déléguée de la promotion 2023/2024, suppléante.

Article 2 :

La directrice de l'offre de soins de l'offre et le directeur de la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Lyon, le 10/11/2024

LA DGARS
Signé Yann Lequet

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 | 04 72 34 74 00 - www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Arrêté n° 2023-17-0515

Portant désignation de madame Anne-Claire BAROU, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social, directrice de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'Andrézieux-Bouthéon (42) pour assurer l'intérim des fonctions de direction du centre hospitalier de Saint-Galmier (42).

La directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 susvisée ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 modifié relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret ministériel du 19 avril 2023 portant nomination de madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu la décision n°2023-23-0097 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes du 31 octobre 2023 portant délégation de signature ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/SD4-B/2019/124 du 24 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'encadrement et de la gestion administrative du centre hospitalier de Saint-Galmier (42),

ARRETE

Article 1 : Madame Anne-Claire BAROU, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social, directrice de l'EHPAD d'Andrézieux-Bouthéon (42) est désignée pour assurer l'intérim des fonctions de direction du centre hospitalier de Saint-Galmier (42) à compter du 1^{er} décembre 2023 et jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.

Article 2 : Dans le cadre de cette mission d'intérim, madame Anne-Claire BAROU percevra une majoration temporaire de sa part fonction perçue au titre de sa prime de fonctions et de résultats, dont le coefficient est fixé à 1 conformément aux dispositions du décret n°2018-255 et de l'arrêté du 9 avril 2018 susvisés.

Article 3 : Cette indemnisation sera versée mensuellement à terme échu par l'établissement dont la vacance de poste du directeur est constatée.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié au directeur concerné et à l'établissement d'affectation et d'exercice de l'intérim.

Article 6 : Le directeur susnommé et le directeur de la délégation départementale de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Clermont-Ferrand, le 15 novembre 2023

Pour la Directrice générale
et par délégation,

Le directeur délégué régulation de l'offre de
soins hospitalière

Signé : Jean SCHWEYER

**Appel à projet ARS n°2023-73-EMSP
Création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de la Savoie**

AVIS DE LA COMMISSION

**Commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 7 novembre 2023
placée auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Deux projets ont été reçus au siège de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes en réponse à l'appel à projet ARS n°2023-73-EMSP relatif à la création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de la Savoie.

Le projet a été instruit et soumis à la commission d'information et de sélection.

Le classement est le suivant :

- 1- Association « LA SASSON »
- 2- Association « RESPECTS 73 ».

Conformément à l'article R313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de la commission de sélection est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est également mis en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 10 novembre 2023

Pour la directrice générale et par délégation,
Le directeur délégué de la prévention
et de la protection de la santé,
Président de la commission
Signé, Marc MAISONNY

**Appel à projet ARS n°2023-03-EMSP
Création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de l'Allier
(arrondissement de Vichy)**

AVIS DE LA COMMISSION

**Commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 7 novembre 2023
placée auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Un projet a été reçu au siège de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes en réponse à l'appel à projet ARS n°2023-03-EMSP relatif à la création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de l'Allier (arrondissement de Vichy).

Le projet a été instruit et soumis à la commission d'information et de sélection.

La commission a émis un avis favorable au projet présenté par le CCAS de Vichy.

Conformément à l'article R313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de la commission de sélection est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est également mis en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 10 novembre 2023

Pour la directrice générale et par délégation,
Le directeur délégué de la prévention
et de la protection de la santé,
Président de la commission
Signé, Marc MAISONNY

**Appel à projet ARS n°2023-38-1-EMSP
Création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de l'Isère
(territoire de la métropole de Grenoble)**

AVIS DE LA COMMISSION

**Commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 7 novembre 2023
placée auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Un projet a été reçu au siège de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes en réponse à l'appel à projet ARS n°2023-38-1-EMSP relatif à la création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de l'Isère (territoire de la métropole de Grenoble).

Le projet a été instruit et soumis à la commission d'information et de sélection.

La commission a émis un avis favorable au projet présenté par le CCAS de Grenoble.

Conformément à l'article R313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de la commission de sélection est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est également mis en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 10 novembre 2023

Pour la directrice générale et par délégation,
Le directeur délégué de la prévention
et de la protection de la santé,
Président de la commission
Signé, Marc MAISONNY

**Appel à projet ARS n°2023-38-2-EMSP
Création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de l'Isère
(territoire du Nord-Isère)**

AVIS DE LA COMMISSION

**Commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 7 novembre 2023
placée auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Un projet a été reçu au siège de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes en réponse à l'appel à projet ARS n°2023-38-2-EMSP relatif à la création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de l'Isère (territoire du Nord-Isère).

Le projet a été instruit et soumis à la commission d'information et de sélection.

La commission a émis un avis favorable au projet présenté par l'association TANDEM.

Conformément à l'article R313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de la commission de sélection est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est également mis en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 10 novembre 2023

Pour la directrice générale et par délégation,
Le directeur délégué de la prévention
et de la protection de la santé,
Président de la commission
Signé, Marc MAISONNY

**Appel à projet ARS n°2023-26-LHSS
Création d'une structure « lits halte soins santé » d'une capacité de 4 places
dans le département de la Drôme (commune de Romans-sur-Isère)**

AVIS DE LA COMMISSION

**Commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 7 novembre 2023
placée auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Un projet a été reçu au siège de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes en réponse à l'appel à projet ARS n°2023-26-LHSS relatif à la création d'une structure « lits halte soins santé » d'une capacité de 4 places dans le département de la Drôme (commune de Romans-sur-Isère).

Le projet a été instruit et soumis à la commission d'information et de sélection.

La commission a émis un avis favorable au projet présenté par l'association OASIS.

Conformément à l'article R313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de la commission de sélection est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est également mis en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 10 novembre 2023

Pour la directrice générale et par délégation,
Le directeur délégué de la prévention
et de la protection de la santé,
Président de la commission
Signé, Marc MAISONNY

Arrêté N° 2023-22-0071

Portant sur la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie

Vu le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu l'arrêté n°2021-22-0050 relatif à la modification de la composition de la Conférence régionale de Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes

ARRÊTE

Article 1: L'arrêté 2023-22-0055 portant sur la composition de la commission permanente et des compositions spécialisées de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

Article 2: La commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Auvergne-Rhône-Alpes est composée conformément à l'annexe I du présent arrêté.

Article 3 : Les commissions spécialisées de la conférence régionale de santé et de l'autonomie Auvergne-Rhône-Alpes sont composées conformément aux annexes II à V du présent arrêté.

Article 4: Le directeur de la Stratégie et des Parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Fait à Lyon le 9 novembre 2023

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

ANNEXE I
COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Président : M Christian BRUN

Membres :

- **A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}) titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}) titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1, (a}, b}, c}, d}) titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 2

- **M Patrick DEQUAIRE, collège 2 (a}, b}, c}, d}) titulaire**
- M Charles-Henri SCHMIDT, collège 2(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- Mme Martine WESOLEK, collège 2, suppléant 2

- **Mme Jeanine LESAGE, collège 2(a}, b}, c}, d}) titulaire**
- M Jean-Claude FLANET, collège 2(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- M Jean-Pierre LE BAS, collège 2, suppléant 2

- **M Jean-René MARCHALOT, collège 3, titulaire**
- M Philippe ROCHE, collège 3, suppléant 1

- **Mme Mireille CARROT, collège 4a, titulaire**
- M Jacques COCHEUX, collège 4a, suppléant 1
- Mme Murielle PEREYRON, collège 4a, suppléant 2

- **A désigner, collège 5 (a}, b}, c}, d}, e}, f}) titulaire**
- A désigner, collège 5(a}, b}, c}, d}, e}, f}), suppléant 1
- A désigner, collège 5(a}, b}, c}, d}, e}, f}), suppléant 2

- **Mme Hélène INSEL, collège 6, titulaire**
- Mme Christine LEQUETTE, collège 6, suppléant 1
- Mme Colette CHAMBARD, collège 6, suppléant 2

- **Mme Laure MONTAGNON, collège 7c, titulaire**
- M Nicolas CAQUOT, collège 7c, suppléant 1
- M Alain SCHNEIDER, collège 7c, suppléant 2

- **M Olivier FABIANI, collège 7e, titulaire**
- M Nicolas BORDET, collège 7e, suppléant 1
- Mme Géraldine MASSONNAT, collège 7e, suppléant 2

- **Dr Pascal DUREAU, collègue 7i, titulaire**
- A désigner 1 représentant du collègue 7i, suppléant 1
- A désigner 1 représentant du collègue 7i, suppléant 2

- **Dr Jean-Marie LELEU, collègue 7n, titulaire**
- Dr Hubert PARMENTIER, collègue 7n, suppléant 1
- A désigner 1 représentant du collègue 7n, suppléant 2

- **M Lucien BARAZA, collègue 7o, titulaire**
- M Albert-Jean BARAZA, collègue 7o, suppléant 1
- M Eric FLATIN, collègue 7o suppléant 2

- **M Patrice DETEIX, collègue 8, titulaire**

Présidents des commissions spécialisées

- **M Bruno DELATTRE Président de la Commission Spécialisée Prévention**
- **Mme Elisabeth CHAMBERT, Présidente de la Commission Spécialisée Médico-Sociale**
- **M Serge PELEGRIN, Président de la Commission Spécialisée Droits des Usagers**
- **Dr Alain FRANCOIS, Président de la Commission spécialisée Organisation des soins**

ANNEXE II
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
PRÉVENTION

Président : M Bruno DELATTRE, collègue 5

Vice-Présidente : Mme Françoise FACY, collègue 6

Membres :

- **A désigner, 1 représentant conseiller régional, collègue 1a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 2

- **A désigner, 1 Président des conseils départementaux, collègue 1b, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 2

- **A désigner, 1 Président des conseils départementaux, collègue 1b, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant des groupements de communes, collègue 1c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant des communes, collègue 1d, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collègue 1, suppléant 2

- **A désigner, collègue 2a, titulaire**
- A désigner, collègue 2, suppléant 1
- A désigner, collègue 2, suppléant 2

- **Mme Agnès DANIEL, collègue 2a, titulaire**
- Mme Paule VIAJEVITCH, collègue 2, suppléant 1
- Mme Colette DARIER, collègue 2, suppléant 2

- **M Christian BRUN, collègue 2a, titulaire**
- Mme Sylvie MARET CAIRE, collègue 2a, suppléant 1
- Mme Nathalie GRILLOT, collègue 2a, suppléant 2
-
- **A désigner, 1 représentant du collègue 2a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collègue 2, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collègue 2, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collègue 2b, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collègue 2, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collègue 2, suppléant 2

- **M Patrick DEQUAIRE, collège 2c, titulaire**
- M Charles-Henri SCHMIDT, collège 2, suppléant 1
- Mme Martine WESOLEK, collège 2, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 3, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 1

- **Mme Mireille CARROT, collège 4a, titulaire**
- M Jacques COCHEUX, collège 4, suppléant 1
- Mme Murielle PEREYRON, collège 4, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 4b, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4b, suppléant 2

- **M Jean-Christophe DUVERNAY, collège 4c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4c, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4c, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 4d, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4d, suppléant 2

- **A désigner, collège 5a, titulaire**
- A désigner, collège 5a, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 5a, suppléant 2

- **Mme Sarah DOGNIN DIT CRUISSAT, collège 5b, titulaire**
- Mme Karine ENGEL, collège 5b, suppléant 1
- Mme Sylvie SALAVERT, collège 5b, suppléant 2

- **Mme Sylviane NGUYEN, collège 5c, titulaire**
- M Guy BACULARD, collège 5c, suppléant 1
- M Philippe LINARD, collège 5c, suppléant 2

- **M Bruno DELATTRE, collège 5d, titulaire**
- Mme Mireille DESSEMOND, collège 5d, suppléant 1
- Mme Michelle GAUTHIER, collège 5d, suppléant 2

- **M Karim BENMILOUD, collège 6a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 6a, suppléant 1
- Mme Virginie MONNEY, collège 6a, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 6b, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 6b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 6b, suppléant 2

- **Mme Marie-Sophie BARTHET-DERRIEN, collège 6c, titulaire**
- Mme Claire BLOY, collège 6c, suppléant 1
- Mme Sylvie DURIEUX, collège 6c, suppléant 2

- **Mme Françoise FACY, collège 6d, titulaire**
- Mme Josiane VERMOREL, collège 6d, suppléant 1
- Mme Martine GRIVILLIERS, collège 6d, suppléant 2

- **Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, collège 6e, titulaire**
- Mme Christelle BIDAUD, collège 6e, suppléant 1
- Mme Carole MARTIN DE CHAMPS, collège 6e, suppléant 2

- **Mme Jacqueline COLLARD, collège 6f, titulaire**
- Mme Andrée ROUFFET-PINON, collège 6f, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 6f, suppléant 2

- **M Eric CALDERON, collège 7 (a}, b}, c}, d}), titulaire**
- Mme Barbara GESTAS JASKULA, collège 7, suppléant 1
- M Mathieu DOUCHAIN, collège 7, suppléant 2

- **M Frédéric RAYNAUD, collège 7 (e}, f}), titulaire**
- M Marc DUPONT, collège 7, suppléant 1
- Mme Françoise JANISSET, collège 7, suppléant 2

- **A désigner, collège 7o, titulaire**
- A désigner, collège 7, suppléant 1
- A désigner, collège 7, suppléant 2

- **M Olivier ROZAIRE, collège 7o, titulaire**
- Mme Sophie SERRANO-RIFFARD, collège 7, suppléant 1
- M Charles-Henry GUEZ, collège 7, suppléant 2

Suppléants du Président de la Commission Spécialisée Prévention

- Mme Mireille DESSEMOND, collège 5, suppléant 1
- Mme Michelle GAUTHIER, collège 5, suppléant 2

Suppléants de la Vice-Présidente de la Commission Spécialisée Prévention

- Mme Josiane VERMOREL, collège 6, suppléant 1
- Mme Martine GRIVILLIERS, collège 6, suppléant 2

**ANNEXE III
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
ORGANISATION DES SOINS**

Président : Dr Alain FRANCOIS, collège 7

Vice-président : Mme Marie-Catherine TIME, collège 2

Membres :

- **A désigner, 1 représentant du collège 1a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1a, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1a, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1b, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1b, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1c, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1c, suppléant 2

- **M Serge BOYER, collège 1d, titulaire**
- M Jean-François DEBAT collège 1d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1d, suppléant 2

- **Mme Christiane GACHET, collège 2a, titulaire**
- M Joël ROY, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **M Olivier GROZEL, collège 2a, titulaire**
- M Eric MATHELET, collège 2a, suppléant 1
- M Gérard DETREZ, collège 2a, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 2b, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 2b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 2b, suppléant 2

- **Mme Marie-Catherine TIME, collège 2c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 2c, suppléant 1
- Mme Joëlle PETIT-ROULET, collège 2c, suppléant 2

- **A désigner, collège 3, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 1

- **Mme Christelle SERILLON, collège 4a, titulaire**
- M Mikael OLLIER, collège 4a, suppléant 1
- Mme Marie-Laure GETE-BREVET, collège 4a, suppléant 2

- **Mme Mireille CARROT, collège 4a, titulaire**
- M Jacques COCHEUX, collège 4a, suppléant 1
- Mme Murielle PEREYRON, collège 4a, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 4a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4a, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4a, suppléant 2

- **M Jean-Loup DUROUSSET, collège 4b, titulaire**
- M Luc CHAUPLANNAZ, collège 4b, suppléant 1
- M Frank VETTER, collège 4b, suppléant 2

- **M Jean-Christophe DUVERNAY, collège 4c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4c, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4c, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 4d, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4d, suppléant 2

- **M Bruno DELATTRE, collège 5d, titulaire**
- Mme Mireille DESSEMOND, collège 5d, suppléant 1
- Mme Michelle GAUTHIER, collège 5d, suppléant 2

- **M Gaetano SABA, collège 5e, titulaire**
- Mme Rebecca RAYNAUD, collège 5e, suppléant 1
- Mme Emmanuelle LAFOUX, collège 5e, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 6d, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 6d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 6d, suppléant 2

- **Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, collège 6e, titulaire**
- Mme Christelle BIDAUD, collège 6e, suppléant 1
- Mme Carole MARTIN DE CHAMPS, collège 6e, suppléant 2

- **Mme Virginie VALENTIN, collège 7a, titulaire**
- Mme Bergamote DUPAIGNE, collège 7a, suppléant 1
- M Cédric PONTON, collège 7a, suppléant 2

- **M Serge MALACCHINA, collège 7a, titulaire**
- A désigner, collège 7a, suppléant 1
- A désigner, collège 7a, suppléant 2

- **Dr Aline BONNET, collège 7a, titulaire**
- Mme Isabelle BARTHELEMY, collège 7a, suppléant 1
- M Eric ALAMARTINE, collège 7a, suppléant 2

- **Dr Raphaël BRILLAND, collège 7a, titulaire**
- M Christophe HOAREAU, collège 7a, suppléant 1
- M Rémi VIAL, collège 7a, suppléant 2

- **Dr Frédéric MEUNIER, collège 7a, titulaire**
- M Laurent LABRUNE, collège 7a, suppléant 1
- Mme Marie-Pierre BONGIOVANNI-VERGEZ, collège 7a, suppléant 2

- **M Eric CALDERON, collège 7b, titulaire**
- Mme Barbara GETAS JASKULA, collège 7b, suppléant 1
- M Mathieu DOUCHAIN, collège 7b, suppléant 2

- **Dr Pascal BREGERE, collège 7b, titulaire**
- M Laurent MORASZ, collège 7b, suppléant 1
- A désigner, collège 7b, suppléant 2

- **Mme Laure MONTAGNON, collège 7c, titulaire**
- M Nicolas CAQUOT, collège 7c, suppléant 1
- M Alain SCHNEIDER, collège 7c, suppléant 2

- **Dr Emmanuel VIVIER, collège 7c, titulaire**
- Dr Carlos EL KHOURY, collège 7c, suppléant 1
- M Yannick CELLIER, collège 7c, suppléant 2

- **M Frédéric CHATELET, collège 7d, titulaire**
- Mme Florence TARPIN, collège 7d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7d, suppléant 2

- **M Yoann MARTIN, collège 7h, titulaire**
- Mme Estelle LACASSIN, collège 7h, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7h, suppléant 2

- **M Pascal DUREAU, collège 7i, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 7i, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7i, suppléant 2

- **Dr François ROCHE, collège 7j, titulaire**
- Dr Jean-Jacques DUVAL, collège 7j, suppléant 1
- Dr Karim TABET, collège 7j, suppléant 2

- **Pr Karim TAZAROURTE, collège 7k, titulaire**
- M Pierre-Yves GEUGNIAUD, collège 7k, suppléant 1
- M Pascal USSEGLIO, collège 7k, suppléant 2

- **M Lionel PECH, collège 7l, titulaire**
- M Luc BOUSQUET, collège 7l, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7l, suppléant 2

- **M Didier AMADEI, collège 7m, titulaire**
- A désigner, collège 7m, suppléant 1
- Dr Christophe ROUX, collège 7m, suppléant 2

- **Dr Jean-Marie LELEU, collège 7n, titulaire**
- Dr Hubert PARMENTIER, collège 7n, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7n, suppléant 2

- **M Lucien BARAZA, collège 7o, titulaire**
- M Albert-Jean BARAZA, collège 7o, suppléant 1
- M Eric FLATIN, collège 7o, suppléant 2

- **A désigner, collège 7o, titulaire**
- A désigner, collège 7o, suppléant 1
- A désigner, collège 7o, suppléant 2

- **Dr Yannick FREZET, collège 7o, titulaire**
- Dr Philippe PRADEL, collège 7o, suppléant 1
- Mme Louise RUIZ, collège 7o, suppléant 2

- **Dr Alain FRANCOIS, collège 7o, titulaire**
- M Clément DEBARD, collège 7o, suppléant 1
- Mme Florence DURUPT, collège 7o, suppléant 2

- **Dr Daniel HEILIGENSTEIN, collège 7p, titulaire**
- Dr Jean-Pierre FUSARI, collège 7p, suppléant 1
- Dr Philippe VITTOZ, Collège 7p, suppléant 2

- **M Maxime RIGAULT, collège 7q, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 7q, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7q, suppléant 2

- **Dr Didier MENNECIER, collège 7r, titulaire**
- Mme Blandine CARENZO, collège 7r, suppléant 1
- Mme Florence LAMOTTE-KHARMAZ, collège 7r, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 7s, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 7s, suppléant 1
- A désigner ,1 représentant du collège 7s, suppléant 2

Suppléants du Président de la Commission Spécialisée Organisation des Soins

- M Clément DEBARD, collège 7, suppléant 1
- Mme Florence DURUPT, collège 7, suppléant 2

Suppléants de la Vice-Présidente de la Commission Spécialisée Organisation des Soins

- A désigner, collège X, suppléant 1
- Mme Joëlle PETIT-ROULET, collège 2, suppléant 2

Représentants de la Commission Spécialisée Médico-Sociale:

- **M Frédéric RAYNAUD, collège 7, titulaire**
- M Jean-Xavier BLANC, collège 7, suppléant
- **M Jérôme COLRAT, collège 7, titulaire**
- Mme Ludivine GILLET, collège 7, suppléant

ANNEXE IV
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Présidente : **Mme Elisabeth CHAMBERT, collège 2**

Vice-président : **Mme Ludivine GILLET, collège 7**

Membres :

- **A désigner, 1 représentant du collège 1a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1a, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1a, suppléant 2

- **Mme Delphine HARTMANN, collège 1b, titulaire**
- Mme Annie POURTIER, collège 1b, suppléant 1
- Mme Mireille BLANC-VOUTIER, collège 1b, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1b, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1b, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1c, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1c, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1d, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1d, suppléant 2

- **M Marc BONNEVIALLE, collège 2a, titulaire**
- M Noël LA VALLE, collège 2a, suppléant 1
- M Bernard THOMAS-VIALLETES, collège 2a, suppléant 2

- **Mme Danièle LANGLOYS, collège 2a, titulaire**
- A désigner, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 2b, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 2b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 2b, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 2b, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 2b, suppléant 1
- A désigner 1 représentant du collège 2b, suppléant

- **Mme Elisabeth CHAMBERT, collège 2c, titulaire**
- Mme Michelle BRAUER, collège 2c, suppléant 1
- Mme Anne-Marie DEVILLE, collège 2c, suppléant 2

- **Mme Marie-Catherine TIME, collège 2c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 2c, suppléant 1
- Mme Joëlle PETIT-ROULET, collège 2c, suppléant 2

- **A désigner, collège 3, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 1

- **Mme Christelle SERILLON, collège 4a, titulaire**
- M Mikael OLLIER, collège 4a, suppléant 1
- Mme Marie-Laure GETE-BREVET, collège 4a, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 4b, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4b, suppléant 2

- **M Jean-Christophe DUVERNAY, collège 4c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 4d, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4, suppléant 2

- **A désigner, collège 5a, titulaire**
- A désigner, collège 5, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 5, suppléant 2

- **M Bruno DELATTRE, collège 5d, titulaire**
- Mme Mireille DESSEMOND, collège 5d, suppléant 1
- Mme Michelle GAUTHIER, collège 5d, suppléant 2

- **M Francis FEUVRIER, collège 7e, titulaire**
- M Francis PAILLARD, collège 7e, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7, suppléant 2

- **M Olivier FABIANI, collège 7e, titulaire**
- M Nicolas BORDET, collège 7e, suppléant 1
- Mme Géraldine MASSONNAT, collège 7e, suppléant 2

- **M Jean-Xavier BLANC, collège 7e, titulaire**
- Mme Edwige GUEGUEN, collège 7e, suppléant 1
- M Philippe BESSON, collège 7e, suppléant 2

- **M Jérôme COLRAT, collège 7e, titulaire**
- M Denis REDIVO, collège 7e, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7e, suppléant 2

- **M Bruno MARQUET, collège 7f, titulaire**
- A désigner, collège 7f, suppléant 1
- Mme Floriane DAMIO, collège 7, suppléante 2

- **M Frédéric RAYNAUD, collège 7f, titulaire**
- M Marc DUPONT, collège 7f, suppléant 1
- Mme Françoise JANISSET, collège 7, suppléant 2

- **Mme Ludivine GILLET, collège 7f, titulaire**
- Mme Christine BARET, collège 7f, suppléant 1
- A désigner, collège 7f, suppléant 2

- **M Pierre-Yves GUIAVARCH, collège 7f, titulaire**
- Mme Elodie RAMBERT, collège 7f, suppléant 1
- M Geoffrey DUTOUR, collège 7f, suppléant 2

- **Mme Maryse BASTIN-JOUBARD, collège 7g, titulaire**
- Mme Christelle HERVAGAULT, collège 7g, suppléant 1
- M Jean-Claude BOSC, collège 7g, suppléant 2

- **Dr Yannick FREZET, collège 7o, titulaire**
- Dr Philippe PRADEL, collège 7o, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7o, suppléant 2

Suppléants de la Présidente de la Commission Spécialisée Médico-Sociale

- Mme Michelle BRAUER, collège 2, suppléant 1
- Mme Anne-Marie DEVILLE, collège 2, suppléant 2

Suppléants de la Vice-Présidente de la Commission Spécialisée Médico-Sociale

- Mme Christine BARET, collège 7, suppléant 1
- A désigner, collège 7, suppléant 2

Représentants de la Commission Spécialisée Organisation des Soins:

- **A désigner, collège 7, titulaire**
- Dr François ROCHE, collège 7, suppléant
- **M Lucien BARAZA, collège 7, titulaire**
- Mme Mireille CARROT, collège 4, suppléante

ANNEXE V
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
DROITS DES USAGERS

Président : M Serge PELEGRIN, collège 2

Vice-président : M Louis SAADI, collège 2

Membres :

- **A désigner, 1 représentant du collège 1, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

- **A désigner, collège 2a, titulaire**
- A désigner, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **M Serge PELEGRIN, collège 2a, titulaire**
- A désigner, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **M Olivier GROZEL, collège 2a, titulaire**
- M Eric MATHELET collège 2a, suppléant 1
- M Gérard DETREZ, collège 2a, suppléant 2

- **Mme Christine VIDAL MANIVIT, collège 2b, titulaire**
- M Jacques SIMARD, collège 2b, suppléant 1
- M Patrick COURATIN, collège 2b, suppléant 2

- **M Louis SAADI, collège 2b, titulaire**
- M Philippe JANDRAU, collège 2b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 2, suppléant 2

- **M Patrick DEQUAIRE, collège 2c, titulaire**
- M Charles-Henry SCHMIDT, collège 2c, suppléant 1
- Mme Martine WESOLEK, collège 2c, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 2c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 2c, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 2c, suppléant 2

- **M Jean-René MARCHALOT, collège 3, titulaire**
- M Philippe ROCHE, collège 3, suppléant 1

- **A désigner, collège 3, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 1

- **Mme Christelle SERILLON, collège 4, titulaire**
- M Mikael OLLIER, collège 4a, suppléant 1
- Mme Marie-Laure GETE-BREVET, collège 4, suppléant 2

- **M Erwan DHAINAUT, collège 5, titulaire**
- A désigner, collège 5, suppléant 1
- M Damien THABOUREY, collège 5, suppléant 2

- **Mme Marie-Sophie BARTHET-DERRIEN, collège 6, titulaire**
- Mme Claire BLOY, collège 6, suppléant 1
- Mme Sylvie DURIEUX, collège 6, suppléant 2

- **A désigner, collège 7, titulaire**
- A désigner, collège 7, suppléant 1
- A désigner, collège 7, suppléant 2

Suppléants du Président de la Commission Spécialisée Droits des Usagers

- A désigner, collège 2, suppléant 1
- A désigner, collège 2, suppléant 2

Suppléants du Vice-Président de la Commission Spécialisée Droits des Usagers

- M Philippe JANDRAU, collège 2, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 2, suppléant 2